

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du jeudi 10 mai 2018
Pavillon Taillon, salle 458, 13h30

Présences :

Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Ronald Babin (Sociologie et criminologie)	Cynthia Létourneau (Rep. unité II)
Marcia Babineau (Art dramatique)	Ibrahim Ouattara (Philosophie)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Maurice Raymond (Études françaises)
Chantal Bourassa (Travail social)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Monique Richard (Musique)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Jean-François Thibault (Doyen)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Serge Jolicœur (Histoire et géographie)	

Absences motivées :

Julie Arseneault (Traduction et langues)
François Giroux (Info.-comm.)
Marie-Andrée Pelland (Rep. prof., Sc. soc.)

Le doyen souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il informe le conseil qu'il y aura une nouvelle représentante étudiante des sciences sociales, Annie Berthelot.

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 mai 2018

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute le point 9.1 *Date du conseil du mois de juin*. Andréa Cabajsky propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2018

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Dominique Thomassin propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2018

3.0 [5.2 à 5.6] : Le doyen informe les membres du conseil que les changements proposés lors du Sénat du 4 mai ont été acceptés tels quels. Seul le programme d'information-communication sera déployé en juillet 2018; les autres le seront en juillet 2019. Les programmes passeront en bloc à la CESPM.

3.0 [5.2] : Les modifications au programme du Département d'études françaises ont été acceptées à la réunion du Comité des programmes du 19 avril 2018.

5.1.1 : Le cours EDUC2003 figurera dans les programmes de B.A.-B. Éd. Les discussions entourant d'éventuelles solutions continuent. La question sera amenée au Conseil de faculté du mois de juin 2018 et les UARD sont invitées à se prononcer en gardant en tête qu'une solution de compromis doit être trouvée.

4. Affaires étudiantes

Le Conseil étudiant des sciences sociales a tenu des élections, au terme desquelles il reste toujours 3 postes sur 6 à pourvoir. Certains étudiants sont donc appelés à en occuper plusieurs simultanément en attendant que d'autres élections soient tenues. Le Conseil étudiant des arts a réussi à combler 4 des 5 postes vacants au sein du conseil.

Par ailleurs, Julie Rennison précise que le banquet a été un succès et que les étudiants sont contents. Le doyen ajoute que le banquet était moins lourd et, à son avis, mieux réussi que par le passé. D'autres voix se joignent à lui pour exprimer leur plaisir à assister à cette belle soirée. Le doyen félicite le personnel de soutien et les membres du corps professoral qui ont obtenu des prix.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

5.1 Département d'études françaises

5.1.1 Abolition du B.A. avec spécialisation en études littéraires

Maurice Raymond explique que le UARD de littérature a été consulté et appuie l'abolition du B.A. avec spécialisation en études littéraires. Maurice Raymond propose l'abolition du B.A. avec spécialisation en études littéraires. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Abolition du B.A. avec spécialisation en sciences du langage

Maurice Raymond explique que le UARD de linguistique a été consulté et appuie l'abolition du B.A. avec spécialisation en sciences du langage. Maurice Raymond propose l'abolition du B.A. avec spécialisation en sciences du langage. Appuyée par Serge Jolicœur, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.3 Modification de la mineure en études françaises

Maurice Raymond explique que des changements ont été proposés à la mineure en linguistique et littérature par le Comité des programmes. Dans les 18 crédits de cours à option, l'étudiant ou l'étudiante devra suivre au moins 6 crédits de linguistique et 6 crédits de littérature, avec globalement un minimum de 9 crédits dans l'une des 2 disciplines. Maurice Raymond propose cette modification à la mineure en linguistique et littérature. Appuyée par Andréa Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité. Le dossier sera renvoyé au Comité des programmes.

5.1.4 Création de la mineure/du certificat en création littéraire

Maurice Raymond explique que le Comité des programmes a proposé une modification mineure à la mineure/au certificat en création littéraire. Un nouveau cours de littérature a ainsi été créé, soit le cours LITT4510 *Projet de création* (3 cr.), afin de remplacer le cours LITT4500 *Projet de recherche* (6 crédits). Par conséquent, les cours obligatoires passeront de 15 crédits à 12 crédits, et les cours à option, de 9 crédits à 12 crédits. Un membre du Conseil demande pourquoi un cours de la période ancienne n'est-il par offert? M. Raymond explique que les ressources ne permettent pas de l'offrir à l'heure actuelle. Le doyen appuie ce changement, puisqu'il estime qu'un essai de 6 crédits est trop lourd pour une mineure. Maurice Raymond en fait la proposition. Appuyée par Dominique Thomassin puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité. Le dossier sera renvoyé au Comité des programmes.

5.1.5 Création de la mineure/du certificat en sociolinguistique

À la suggestion des membres du Comité des programmes, le cours LING3940 *Sociolinguistique* sera désormais un cours obligatoire de la mineure en sociolinguistique. Le nombre de cours obligatoires passe donc de 6 à 9 crédits. Maurice Raymond en fait la proposition. Appuyée par Jacques Arseneault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité. Le dossier sera renvoyé au Comité des programmes.

5.2 Département de sociologie et de criminologie

5.2.1 Abolition du B. Sc. soc. avec spécialisation en sociologie

Après consultation avec le UARD de sociologie, le Département de sociologie est d'accord avec l'abolition du B. Sc. soc. avec spécialisation en sociologie. Ronald Babin propose l'abolition du B. Sc. soc. avec spécialisation en sociologie. Appuyée par Julie Rennison, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Propositions de chercheuse associée, de chercheur associé et de professeur associé

6.1 Proposition de chercheuse associée au Département d'études françaises : Corina Crainic.

Corina Crainic est spécialiste de littérature antillaise; elle détient un doctorat de littérature de l'Université de Moncton. Elle travaillera en collaboration avec Jean Morency, Hélène Destrempe et Benoit Doyon-Gosselin à l'élaboration de nouveaux projets de recherche. Maurice Raymond propose que Corina Crainic devienne chercheuse associée au Département d'études françaises. Appuyée par Jacques Arseneault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Proposition de chercheur associé au Département d'études françaises : Peiman Hosseini.

La proposition est retenue dans l'attente d'une justification plus soutenue de la proposition qui figurera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de faculté.

6.3 Proposition de professeur associé au Département d'histoire et de géographie : Yves Pelletier.

Yves Pelletier est chargé de cours au Département d'histoire et de géographie. Serge Jolicœur propose qu'Yves Pelletier devienne professeur associé au Département d'histoire et de géographie. Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport d'année sabbatique

7.1 Serge Jolicœur

Le professeur Serge Jolicœur quitte temporairement la salle. Serge Jolicœur avait un congé sabbatique de type C. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier explique que le professeur a réalisé toutes les activités proposées, sauf une; l'absence de données ne lui a pas permis de compléter sa démarche. Le vice-doyen propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

8. Informations

8.1 Journée portes ouvertes : jeudi 31 mai 2018

Le vice-doyen explique qu'il est difficile de trouver des étudiants et des étudiantes lors de la Journée portes ouvertes.

8.2 Rapport annuel de la Faculté

Le doyen rappelle que le décanat doit produire un rapport annuel décrivant les activités de RDC de son corps professoral d'ici le 15 juin prochain. Il aimerait recevoir avant le 1^{er} juin les références bibliographiques de tous les articles arbitrés parus et de toutes les créations artistiques évaluées par les pairs réalisées au courant de l'année académique 2017-2018 par les membres du corps professoral de la FASS.

8.3 Photocopies

Le doyen explique que les photocopieurs sont utilisés de manière parfois excessive – il note la persistance d'un usage de photocopies/impressions qui excède 120 000 copies pour la dernière année. Une note de service décrivant la situation sera envoyée à l'ensemble du corps professoral. Comme la moyenne d'utilisation annuelle est d'environ 3 000 copies, le doyen propose de bonifier les seuils actuels. Une discussion animée s'ensuit, mais les membres du Conseil s'entendent sur les seuils suivants :

Professeures ou professeurs réguliers	3 500
Professeures ou professeurs temporaires (contrat d'un an, 15 crédits ou plus)	3 500
Professeures ou professeurs (contrat d'une session, 9 crédits)	1 700
Chargées ou chargés de cours (1 cours)	600
Chargées ou chargés de cours (2 cours)	1 200
Techniciennes ou techniciens	3 000
Coordonnatrices ou coordonnateurs de stages	3 000

De plus, un courriel de rappel sera envoyé aux utilisateurs à l'automne et des mesures dissuasives seront mises en place.

8.4 Formulaire pour incomplets (« I »)

Le vice-doyen précise que lorsque les professeures et professeurs accordent un incomplet (« I ») à une étudiante ou un étudiant, il ne suffit pas d'inscrire la lettre dans ManiWeb. Il est primordial de remplir également le formulaire afin d'insérer les informations pertinentes au dossier de l'étudiant ou de l'étudiante. Le formulaire, désormais disponible en ligne sur le site Web de la Faculté, précise les modalités des évaluations restantes et donne aussi les dates de remise des évaluations. Sans cette information, il devient pratiquement impossible d'assurer un suivi.

8.5 Annonce de charges de cours

Le doyen rappelle qu'il pourra annoncer les charges de cours pour l'automne prochain dès qu'il recevra les charges académiques des professeures et professeurs réguliers. Il explique que c'est aussi qu'en juin, les modifications à l'horaire seront apportées et que cela sera éventuellement le bon moment d'annuler des cours dans lesquels il y a peu ou pas d'inscriptions et d'en ouvrir éventuellement d'autres.

9. Autres questions

9.1 Date du prochain conseil

La prochaine réunion aura lieu le 18 ou le 19 juin.

10. Clôture de la séance

Monique Richard propose la levée de la séance à 15 h 6.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc